

TABLEAU DE TRI DES DECHETS GENERAUX **(liste non exhaustive)**

Définitions et remarques :


- Collecteur agréé : personne physique ou morale collectant ou transportant à titre professionnel des déchets dangereux. L'agrément est délivré par les Régions. La liste des collecteurs agréés est disponible sur le site www.environnement.wallonie.be >> *Déchets* >> *Entreprises et installations* >> *Collecteurs agréés pour la collecte des déchets dangereux*, pour les établissements situés en Région wallonne et sur le site www.environnement.brussels >> *Professionnels* >> *Gestion des déchets* >> *Liste des sociétés agréées ou enregistrées* >> *Collecteurs de déchets dangereux*, pour les établissements situés en Région de Bruxelles-Capitale ou Bruxelles-Environnement 02/775.75.75.
- Collecteur enregistré : personne physique ou morale collectant ou transportant à titre professionnel des déchets autres que dangereux et/ou des déchets inertes. L'enregistrement, délivré pour une période de 5 ans, consiste en une simple transcription d'une activité.
- ABP : Agence Bruxelles-Propreté (0800/981 81)
- Parc à conteneur (région de Bruxelles-Capitale) : il existe un parc à conteneur régional Nord - Rue du Rupel (sous le Pont Van Praet) à 1000 Bruxelles et un parc à conteneur régional Sud - Bld de la 2^{ème} Armée Britannique 676 à 1190 BRUXELLES ainsi que dans certaines communes.
- Bruxelles-Propreté collecte les sacs/conteneurs blancs, jaunes et bleus gratuitement dans les établissements scolaires. Exception : pas d'exonération si le tri des déchets n'est pas prévu dans l'école ou si les quantités produites dépassent 8 conteneurs de 1100 litres par semaine ou 4000 litres en sacs par semaine. Par contre, l'école doit payer la location des conteneurs pour les déchets non triés. Les conteneurs papier et PMC sont mis à disposition gratuitement.


Ce qui n'est pas spécifié GRATUIT est généralement payant.

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Déchets ménagers non recyclables (« déchets tout venant ») Ex.: papier souillé, papier aluminium, enveloppes matelassées, fardes à anneaux, mouchoirs, films plastiques, gobelets en plastique, vieilles photos, frigolite...	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RBC)	Poubelle, sac réglementaire, conteneur « tout venant »	Collecte en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs blancs ou conteneurs collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements scolaires Collecteur enregistré	Incinération
Papier/carton Ex : papier blanc, de couleur, post-it, journaux, magazines, dépliants publicitaires sans film plastique autour, emballages en carton, fardes en carton,... Propre et sec !	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/01/16)	Poubelle spécifique « papier », sac réglementaire de couleur, conteneur	Collecte sélective en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs jaunes ou conteneurs papier ou ficeler les papiers/cartons préalablement pliés (pas dans une caisse) collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements scolaires Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) GRATUIT Collecteur enregistré	Recyclage dans des usines à papier (emballage, papier, journaux, papier à usage sanitaire, carton recyclé...). Tri en différentes qualités.
PMC¹ Ex : bouteilles en plastique d'eau, flacons en plastique de nettoyant sol, cannettes, couvercles en métal, berlingots,...) Bien vidés !	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW	Poubelle spécifique bleue Sac règlementaire de couleur bleue, Conteneur bleu	Sacs bleus ou conteneurs collectés par un collecteur enregistré	Sacs bleus ou conteneurs bleus collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements	Bouteilles et flacons : recyclage (bouteilles, flacons, emballages, habillement, mobilier, cloisons, tuyaux,...)




¹ PMC= Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques, Cartons à boissons






<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
	depuis le 01/01/16)			scolaires Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u> Collecteur enregistré	Acier et aluminium : recyclage (construction, emballage alimentaire, pièces automobiles, appareils ménagers,...) Pour info complémentaire: www.fostplus.be
Bouteilles, bocaux/flacons en verre (bien vidés, sans couvercle ni bouchon).	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/01/16)	Bac de collecte spécifique (séparer le verre blanc du verre de couleur) Casier	Bulles à verre	Bulles à verre Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u>	Recyclage dans des verreries (bouteilles, flacons)
Bouteilles, bocaux/flacons en verre cassé (bien emballé).	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Poubelle, sac réglementaire, conteneur « tout venant » Emballer soigneusement pour éviter les coupures.	Collecte en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Sacs blancs ou conteneurs collectés par l' ABP <u>GRATUIT</u> pour les établissements scolaires Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) <u>GRATUIT</u> Collecteur enregistré	Incinération





<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Aérosols (bombes) alimentaires et cosmétiques. Bien vidés.	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Poubelle spécifique bleue Sac réglementaire de couleur bleue, Conteneur bleu	Sacs bleus ou conteneurs collectés par une Collecteur enregistré	Sacs bleus ou conteneurs bleus collectés par l'ABP GRATUIT pour les établissements scolaires Collecteur enregistré	Partie métallique : recyclage Gaz : incinération
Aérosols (bombes) sauf alimentaires et cosmétiques inflammables et vidés	Déchets dangereux	Conteneur spécifique, en polyéthylène ou en métal	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur agréé.	Partie métallique : recyclage Gaz : incinération
Lampes halogènes, ampoules économiques, tubes TL, néons, lampes LED.	Déchets spécifiques soumis à obligation de reprise (tubes TL = déchet soumis à obligation de tri)	Bac de collecte métallique, en bois ou en carton (fourni par RECUPEL) De taille assez haute pour les tubes TL  Ampoules à emballer soigneusement dans du papier pour éviter les coupures	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Parc à conteneur (tubes TL et ampoules économiques) Collecteur agréé	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Enlèvement par l'ABP sur devis Collecteur agréé	Recyclage du verre, du métal pour fabrication de nouveaux produits



<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Ampoules classiques à filament	Déchets spécifiques soumis à obligation de reprise	Conteneur spécifique Poubelle, sac réglementaire, conteneur « tout venant » en Région de Bruxelles-Capitale  Ampoules à emballer soigneusement dans du papier pour éviter les coupures	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Collecteur enregistré	Filière RECUPEL (www.recupel.be) GRATUIT Sacs blancs collectés par l'ABP (bien emballées). GRATUIT pour les établissements scolaires Collecteur enregistré	Incinération
Huiles, graisses de friture usagées	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Fût étanche, fermé et encuvé (fourni le cas échéant par le repreneur)	Filière VALORFRIT si collecteur inscrit VALORFRIT (liste : voir www.valorfrit.be/fr) Achat entre 0,35 et 0,50 €/litre Collecteur enregistré	Filière VALORFRIT si collecteur inscrit VALORFRIT (liste : voir www.valorfrit.be/fr) Achat entre 0,35 et 0,50 €/litre Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur enregistré	Recyclage (biocarburant 90 %) Production d'énergie verte (10 %) <i>Interdit dans la production de nourriture animale !</i>
Piles et petits accumulateurs (piles rechargeables)	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Conteneur spécifique (bac de collecte), en polyéthylène ou en métal	BEBAT (Fonds pour la Collecte des Piles = organisme de gestion de reprise de déchets) GRATUIT		Recyclage des métaux et des différents éléments pour fabriquer de nouveaux équipements (batteries, industrie)

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
					automobile, équipements divers)
Cartouches d'imprimante	Déchets spécifiques	Conteneur à définir (de préférence en carton), étanche	Retour fournisseur (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Société VAN KLAVEREN, ECOTOP (société à finalité sociale), CARTRIDGE POWER <u>GRATUIT</u>	Retour fournisseur (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Enlèvement par l'ABP sur devis. Société VAN KLAVEREN, ECOTOP (société à finalité sociale), CARTRIDGE POWER <u>GRATUIT</u>	Reconditionnement (manuel) : nettoyage et démontage. Remplacement des pièces défectueuses. Remontage, remplissage, reprogrammation. Incinération pour la fraction non valorisable
Appareils électriques, électroniques (= DEEE)	Déchets spécifiques soumis à obligation de tri (en RW depuis le 01/09/15)	Conteneur spécifique à définir	Retour fournisseur si achat d'un équipement équivalent (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Si réutilisable : Filière Economie sociale (avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (www.res-sources.be)	Retour fournisseur si achat d'un équipement équivalent (prévoir une clause de reprise dans le bon de commande) Si réutilisable : Filière Economie sociale (avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (www.res-sources.be)	Fraction réparable : réutilisation, reconditionnement dans des centres de réutilisation avec réinsertion sociale (remise sur le marché avec le label ElectroREV pour gros électroménagers) Majorité du flux : Séparation des métaux dangereux, des gaz puis broyage et tri des

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
			Filière RECUPEL www.recupel.be GRATUIT Parc à conteneur GRATUIT Collecteur enregistré	Filière RECUPEL www.recupel.be GRATUIT Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur (limité à 3 m ³ /par passage/jour) GRATUIT (appareils ménagers) Collecteur enregistré	différentes fractions (métaux, plastiques, verre,...) Recyclage des fractions obtenues.
Produits (d'entretien) dangereux (portant au moins un des symboles de danger suivant)  inflammable  nocif ou irritant  corrosif	Déchets dangereux	Conteneur spécifique (bac de collecte) étanche et encuvé	Collecteur agréé (sauf produit explosif)	Enlèvement par l'ABP sur devis (sauf produit explosif et gaz sous pression). Collecteur agréé.	Incinération Traitement biologique ou physico-chimique avant rejet en STEP Récupération de produit par distillation

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
 dangereux pour l'environnement  comburant  toxique OU SELON NOUVEL ETIQUETAGE  comburant  corrosif					

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
 dangereux pour le milieu aquatique					
 gaz sous pression					
 inflammable					
					

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Nocif, irritant  toxique  risque pour la santé à long terme					
Emballages vides ayant contenus des produits dangereux	Déchets dangereux	Conteneur spécifique (bac de collecte) étanche et encuvé	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur agréé.	Incinération
Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides, produits de traitement du bois...) et leur emballage	Déchets dangereux	Emballages vides et rincés: sac Phytofar-Recover Emballages non vides, produits périmés: conteneur spécifique (bac de collecte) étanche	Collecteur agréé Produits phytopharmaceutiques : ASBL Phytofar-Recover (conditions : www.phytofarrecover.eu). GRATUIT	Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur agréé. Produits phytopharmaceutiques : ASBL Phytofar-Recover (conditions : www.phytofarrecover.eu). GRATUIT	Incinération

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>	<u>Traitement final</u>
		et encuvé		
<p>Amiante (ex. : calorifuges, plaques de Pical, Glasal, « eternit », joints de corde de chaudière, joints de bride en Klingerit, tableaux verts, plaque pour bec Bunsen, jardinières, conduites de tuyaux.....).</p> <p>Pour rappel : le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut intervenir sur les matériaux contenant de l'amiante (asbeste).</p>	Déchets dangereux	Conteneur fermé, étanche avec signalisation spécifique Sac avec double emballage ² et étiquetage spécifique dans local verrouillé Big Bag avec signalisation spécifique	Collecteur agréé	Asbeste-ciment : Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 Asbeste floquée : Centre d'Enfouissement Technique de classe 1



² En Région wallonne, la liste des points de vente des sacs de reprise de l'asbeste est disponible sur le site du SP Wallonie à l'adresse : www.environnement.wallonie.be >> déchets >> entreprises et installations. Le prix du sac couvre les frais d'élimination.

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
Médicaments	Déchets dangereux	Bac de collecte spécifique (sans papier et carton)	Pharmacie locale A remettre au fournisseur <u>GRATUIT</u>		Incinération
Déchets alimentaires (restes de repas, marcs de café, sachets de thé, aliments périmés, épluchures de légumes et de fruits)	Déchets assimilables aux déchets ménagers	Bac ou coin à compost Sacs biodégradables communaux (dans certaines communes wallonnes) Duobac (dans certaines communes wallonnes) Poubelle et conteneur « tout venant », sac blanc.	Compostage interne Collecte sélective en porte à porte (dans certaines communes) Collecteur enregistré	Compostage interne Sacs blancs ou conteneurs collectés par l'ABP <u>GRATUIT</u>	Compostage et réutilisation (Communes, agriculture, particulier) Biométhanisation (transformation du bio-gaz en électricité)
Déchets de jardin (herbes, fleurs fanées, mauvaises herbes, tontes de pelouse, taille de haies et de buissons, petites branches)	Déchets assimilables aux déchets ménagers, soumis à l'obligation de tri (en RW 01/01/17)	Bac ou coin à compost Sacs spécifiques (biodégradables dans certaines communes wallonnes ou de couleur verte en Région de Bruxelles-Capitale)	Compostage interne Collecte sélective en porte à porte (dans certaines communes) Collecteur enregistré	Compostage interne Sacs verts collectés par l'ABP Parc à conteneur Collecteur enregistré	Compostage et réutilisation (Communes, agriculture, particulier) Biométhanisation (transformation du bio-gaz en électricité)
Encombrants (tables, chaises,	Déchets	Lieu ou conteneur	Si réutilisable :	Si réutilisable :	Séparation en

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
fauteuils, miroirs, gros objets en plastique,	spécifiques	pour encombrants	économie sociale (avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (achat !)... Collecte sélective en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Economie sociale (avec label collecteur éthique Solid'R) : « Les petits Riens », « Oxfam », « Terre », les ressourceries (achat !)... Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur (uniquement de type ménager)	différentes fractions. Bois : recyclage (panneaux en aggloméré) ou production d'énergie Métaux : recyclage (industrie sidérurgique, fonderie) Encombrants valorisables : production d'énergie Encombrants non valorisables : incinération
Déchets de construction, carrelages, pierres, terre	Déchets inertes	Lieu ou conteneur spécifique	Collecteur enregistré	Enlèvement par l'ABP sur devis Parc à conteneur	Recyclage (construction de maisons, routes,...)
Petits déchets dangereux de bureaux (colle, liquide correcteur,...)	Déchets dangereux	Bac de récolte spécifique, étanche	Collecteur agréé	Enlèvement par l'ABP sur devis	Incinération
Fluides frigorigènes	Déchets dangereux	Récipients spécifiques pour agents frigorigènes	Entreprise agréée en technique frigorifique (technicien frigoriste spécialisé)		Incinération
Détecteur incendie de type ionique (avec source radioactive)	Déchets dangereux	Récipients spécifiques ³ (fût spécial avec sac	Entreprise (installateur) inscrite auprès de RECUPEL (www.Recupel.be) = « Point de collecte RECUPEL ».		Traitement à l'Institut des Radio-Eléments (IRE) à Fleurus

³ Les contenants doivent être achetés auprès de « BELGOPROCESS »: aankoop@belgoprocess.be

<u>Type de déchets</u>	<u>Catégorie de déchets</u>	<u>Type de contenant</u>	<u>Filière(s) d'élimination</u> <u>Région wallonne/ Région de Bruxelles-Capitale</u>		<u>Traitement final</u>
		plastique)	<u>GRATUIT</u>		Décroissance de la source radioactive (dans fût de béton) puis prévu enfouissement dans sol argileux (Mol)
Déchets de soins de santé (pansements, compresses, seringue,....)	Déchets hospitaliers (type B1)	Conteneur spécifique (bac de collecte), étanche et fermé	Collecte en porte à porte (Commune ou Intercommunale des déchets) Collecteur enregistré	Collecteur agréé pour déchets hospitaliers	Incinération
Déchets de soins de santé piquants, coupants, tranchants (aiguilles)	Déchets hospitaliers (type B2)	Boîte auto-scellée	Collecteur agréé pour déchets hospitaliers	Enlèvement par l'ABP sur devis. Collecteur agréé pour déchets hospitaliers	Incinération